

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11378
24 juillet 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNIQUE OFFICIEL PUBLIE A L'ISSUE DE LA 1784ème SEANCE DU CONSEIL DE
SECURITE

Conformément à l'article 55 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par le Secrétaire général à l'issue de la 1784ème séance du Conseil :

"Le Conseil de sécurité a tenu sa 1784ème séance en privé le 24 juillet 1974 pour poursuivre la discussion de la situation à Chypre. Le Secrétaire général l'a informé qu'il avait reçu du Ministre des affaires étrangères de Turquie une lettre datée du 24 juillet 1974. Le Conseil a pris note du contenu de cette lettre, qui sera publiée."
